



Procès verbal
Assemblée générale ordinaire de la FFBillard
vote électronique

<u>Objet</u> Assemblée générale ordinaire	<u>Date de rédaction</u> 08 février 2024
<u>Date / heure de début / durée</u> Consultation du 22 au 31/01/2024	<u>Rédacteurs</u> Véronique Cardineau Serge Lecroart
	<u>Nom du fichier</u> PV AG 01-2024 vote électronique
<u>Participants</u> Collège électoral : ligues, comités départementaux, clubs et salles partenaires	<u>Destinataires</u> Ligues CD FFBillard Comités départementaux Clubs Salles partenaires Salariés FFBillard <u>Publication</u> Site FFB

RESOLUTIONS

- 1 ADOPTION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022-2023**
- 2 AFFECTATION DU RESULTAT AU REPORT A NOUVEAU**
- 3 ADOPTION DU REGLEMENT FINANCIER**

Suite à l'adoption des statuts de la FFBillard par l'Assemblée générale du 18/06/2023 et conformément à la loi 2022-296 sur le sport de mars 2022, le collège électoral a été modifié en ce sens : représentation des clubs et salles partenaires à 60%, des comités départementaux à 15 % et des ligues à 25%.

Le collège électoral a été invité à se prononcer par voie électronique sur les résolutions suivantes entre le 22/01 et le 31/01/2024 :

- Adoption des comptes de l'exercice 2022/2023
- Affectation du résultat au report à nouveau
- Adoption du règlement financier

Les documents suivants ont été mis à disposition sur le site fédéral, sur la plateforme de vote Legavote et envoyés par mail :

- Plaquette des comptes de l'exercice comptable 2022/2023
- Suivi budget analytique
- Rapport financier
- Rapport du commissaire aux comptes
- Compte rendu approbation des comptes par le Comité directeur
- Règlement financier

Il a été proposé de répondre à d'éventuelles questions par mail avant le 07 janvier 2024. Aucune question n'a été posée.

Les identifiants ont été envoyés, par Legavote, à chaque président de structure sur leur adresse mail personnelle.

Un courrier a été adressé à chaque gérant de salle partenaire afin de leur proposer de donner mandat à un de leurs licenciés. Aucun n'a répondu.

Le secrétariat fédéral a communiqué largement pour cette première opération de vote avec un collège élargi : e-mailing, publications sur les réseaux sociaux, dans la newsletter. Un tapis de souris avec un courrier explicatif a été envoyé en octobre dernier et le service communication a également élaboré un [clip vidéo](#) pour encourager les dirigeants à voter. La société de vote électronique a également procédé à deux relances vers les personnes qui ne s'étaient pas exprimées pendant la période de consultation (le 25 et le 29/01).

Gérard Mathias et Claude Schaffran (scrutateurs) ont assisté aux opérations avec Serge Lecroart, président de la commission administrative et Véronique Cardineau, directrice administrative et financière.

Le dépouillement a été effectué le 01/02, en visioconférence, en présence de ces personnes et la société Legavote.

Nombre d'électeurs : 596

Nombre de voix : 16 839

Nombre de votants : 368

Nombre de voix représentées : 13 167

1/ Adoption des comptes de l'exercice 2022/2023

Pour : 11 903 voix

Contre : 122 voix

Abstention : 1142 voix

Les comptes de l'exercice 2022/2023 sont adoptés.

2/ Affectation du résultat au report à nouveau

Pour : 11 849 voix

Contre : 163 voix

Abstention : 1155 voix

Le résultat est affecté au report à nouveau.

3/ Adoption du règlement financier

Pour : 11 538 voix

Contre : 573 voix

Abstention : 1056 voix

Le règlement financier est adopté.

Jean-Paul SINANIAN
Président FFB



Serge LECROART
Secrétaire général

